PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-006-2025-05

PUBLIÉ LE 5 MAI 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2025-05-05-00002 - Arrêté préfectoral ????fixant la liste des organisation syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes dans la région d'Île-de-France?? (2 pages) Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2025-05-05-00002

Arrêté préfectoral

fixant la liste des organisation syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes dans la région d'Île-de-France

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté préfectoral

fixant la liste des organisation syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes dans la région d'Île-de-France

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu la loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole modifiée, notamment son article 2;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 514-38 ;

Vu l'arrêté n°2019-04-10-015 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions départementales ou régionales ;

Vu l'arrêté n°2019-04-10-015 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions départementales ou régionales ;

Vu les arrêtés préfectoraux fixant les listes des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions et comités professionnels départementaux des départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise, et l'arrêté fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions et comités professionnels présidés par le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, couvrant les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Considérant les résultats de la dernière élection des membres de la chambre d'agriculture de région Île-de-France (scrutin clos le 31 janvier 2025) ;

Considérant le fonctionnement indépendant, régulier et effectif depuis au moins cinq ans des syndicats mentionnés à l'article premier ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

ARRÊTE

Article 1er. Sont habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes de toute nature investis d'une mission de service public ou assurant la gestion de fonds publics ou assimilés dans la région d'Île-de-France, les organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale suivantes :

- La fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France (FRSEA Île-de-France),
- Jeunes Agriculteurs - Région Île-de-France,
- La coordination rurale Île-de-France,
- La confédération paysanne Île-de-France.

Article 2. L'arrêté n°2019-04-10-015 fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions départementales ou régionales susvisé est abrogé.

Article 3. La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques et la Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france).

Fait à Paris, le 05 mai 2025

La Préfète Secrétaire Générale aux Politiques publiques, assurant la suppléance du Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris,

SIGNE

Marie Gauthier-MELLERAY